

L'expulsion locative

Atelier animé par
Frédéric BERENGER
Avocat au barreau d'Aix en Provence
Docteur en droit



JEUDI 24 NOVEMBRE 2011

8h30 – 12h30

**LA BAUME, 1770 Chemin de la Blaque
13090 Aix-en-Provence Tél. 04 42 16 10 30**

PROGRAMME

8h00 Accueil des participants autour d'un café

8h30 Début des travaux

- Les conditions de l'expulsion
 - ✓ le titre exécutoire
 - ✓ le commandement de quitter les lieux

- Les opérations d'expulsion
 - ✓ les cas de suspension de l'expulsion : les délais facultatifs et obligatoires
 - ✓ l'expulsion poursuivie : expulsion de l'occupant, cas de l'occupant absent, le sort des meubles, le concours de la force publique

- Les suites de l'expulsion : actions en responsabilité contre l'Huissier, contre l'Etat

12h30 Fin des travaux

Dossier : Il sera remis au participant un dossier comprenant :
. l'ouvrage de Frédéric Berenger intitulé «Guide de l'expulsion locative», aux éditions Edilais

Une attestation de présence sera envoyée au participant.

Dossier compris dans le coût de la formation

**VALIDEZ
4 HEURES**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax 04.42.23.37.19
ou courrier :

**EDILAIX - 20 Avenue de Lattre de Tassigny
13090 AIX EN PROVENCE**

ATTENTION
Nombre de places limité

Mme, M., Mlle
Nom/Prénom
Société
Adresse.....
.....
Code postal / Ville
.....
Tél / fax
Mail
.....
Profession
.....
Adresse de facturation si différente :

Souhaite m'inscrire les 24 et 25 novembre 2011 à :

- 1 atelier au prix de 190 € HT, soit 227,24 € TTC
- 2 ateliers au prix de 380 € HT, soit 454,48 € TTC
- 3 ateliers au prix de 570 € HT, soit 681,72 € TTC
- 4 ateliers au prix de 700 € HT (au lieu de 760 €), soit 837,20 € TTC, + déjeuners des jeudi et vendredi offerts au restaurant de la Baume
- 1 déjeuner du jeudi midi au restaurant de la Baume au prix de 15 € TTC
- 1 déjeuner du vendredi midi au restaurant de la Baume au prix de 15 € TTC

Prise en charge par le FIF-PL
Voir les critères de prise en charge et
imprimé de demande sur www.fifpl.fr

Choix des ateliers :

1.
2.
3.
4.

Règlement :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Edilaix
- Par virement à notre banque Crédit du Nord, compte N° 30076 02212 11071300200 04

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-contre et les accepter

Date :

Signature :

Conditions Générales d'Inscription

1. **Inscription** - A réception du bulletin d'inscription par Edilaix (par fax ou courrier) vous recevrez un dossier comprenant une confirmation d'inscription et une facture. La signature du présent bulletin d'inscription vaut convention de formation. L'inscription ne sera définitive qu'à réception par Edilaix du règlement du coût de la formation, au plus tard 15 jours au moins avant la date de formation, par chèque ou virement.

2. **Annulation** - Par le participant : toute annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Edilaix. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de la formation, le stagiaire devra régler l'intégralité du prix de la formation ;
Par Edilaix : nous nous réservons la possibilité de modifier le programme de formation si les circonstances nous y obligent, de remplacer l'intervenant en cas d'empêchement de celui-ci, ou encore d'annuler l'atelier si le nombre de participants est jugé insuffisant (dans ce dernier cas, Edilaix remboursera les sommes perçues).

3. **Numéro d'enregistrement** - La société Edilaix est enregistrée sous le numéro 93 13 12833 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Edilaix
société d'édition juridique immobilière

Programme détaillé des formations sur
www.edilaix.com